

# 19ème RALLYE RÉGIONAL DE LA GUIRLANDE

27 et 28 avril 2024  
**RÈGLEMENT**

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : à réception du visa 2024

Ouverture des engagements à réception du visa 2024

Clôture des engagements le 15 avril 2024 minuit

Parution du carnet d'itinéraire : samedi 27 avril 2024 à la salle des fêtes de Mérignac

Dates et heures des reconnaissances : samedi 27 avril 2024 de 10h à 12h et de 14h à 18h

Vérifications administratives : samedi 27 avril 2024 de 14h à 18h à la salle des fêtes de Mérignac

Vérifications techniques : samedi 27 avril 2024 de 14h à 18h30 place des marronniers à Mérignac

Heure de mise en place du parc de départ : samedi 27 avril 2024 à 14h places des marronniers à Mérignac

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : samedi 27 avril 2024 à 17h30 à la mairie de Mérignac

Publication des équipages admis au départ : samedi 27 avril 2024 à 20h place des marronniers à Mérignac

Publication des heures et ordres de départ : samedi 27 avril 2024 à 20h place des marronniers à Mérignac

Briefing des pilotes : samedi 27 avril 2024 à 10h à la mairie de Mérignac

Départ : dimanche 28 avril 2024 voir horaire théorique

Publication des résultats partiels : dimanche 28 avril 2024 à partir de 9h30 place des marronniers à Mérignac

Arrivée : dimanche 28 avril 2024 voir horaire théorique

Vérification finale : dimanche 28 avril 2024 garage du Fief Marie 16200 Mérignac

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le 28 avril 2024 - 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent place des marronniers à Mérignac face à l'entrée du parc fermé

Remise des prix : dimanche 28 avril 2024 - 30 mn après le dernier concurrent rentré au parc fermé à Mérignac

**Tous les affichages se feront place des marronniers face à l'entrée du parc fermé**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AUGIAS, organise le 27 et 28 avril

2024 en qualité d'organisateur administratif, le 19ème rallye régional de la guirlande

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile

VISA LIGUE :

### **Comité d'Organisation**

Président : M. Guyot Cyril

Membres : M. Lapeyronnie Florian, Mme Duval Gaëlle, Mme Pinaudeau Mélanie, M. Singarraud Pascal, M.

Chabernaude Gilles, M. Rave Gilbert, M. Boisard Jean-Marc, M. Chabanne Jean

Secrétariat du Rallye, Adresse : M. Guyot Cyril 2 rue de la bascule 16110 Buzac

Téléphone : 06.77.04.50.01

Permanence du Rallye : mairie de Mérignac 05 45 35 80 20

Le 27 avril de 10h à 20h et le 28 avril de 7h à 20h mairie de Mérignac

### Organisateur technique

Nom : ÉCURIE RALLYE 16

Adresse : MAIRIE DE MÉRIGNAC rue de la Saintonge 16200 Mérignac

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### 1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr PHILPEAU J Luc	Licence n° 9060/10.18
Commissaires Sportifs	Mme MEYER Michele	Licence n° 2779/11.10
	Mr BONNAUD J Paul	Licence n°7948/11.10
Directeur de Course	Mr DESMOULINS Roger	licence n°4799/11.10
Directeurs de Course adjoint	Mme DELARUE Odile	licence n° 4282/1507
Directeurs de Course adjoint	Mr CAROF j marie.	Licence n°203852/1110
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Mr Merliot gilles	Licence n°10396/1202
	Mr Mineur j louis	Licence n°29169/1209
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mr Vaucieux Xavier	Licence n°32991/1015
	MmeMitrac Danielle	Licence n°6151/1101
Commissaire Technique responsable	Mr BRIGAUD J Claude.	Licence n°13558/11.17
Commissaires Techniques adjoints	Mr GOURDON Luc	Licence n°163936/12.02
	Mr GAUTHIER Éric	Licence n°19686310.15
	Mr Bouron Alexandre	Licence n°
	Mr BLANCHARD Sébastien	licence n°214917/11.10
	Mr VINCENT Robert	licence n°8796/1110
	Mr Fiores Jacky	licence n°
Médecin chef	Mr REVERSAC Philippe	Licence n°232287/10.04
Chargés des relations avec les concurrents	Mr KAMPF Fernand	Licence n°50053/11.10
	Mr LEGUELLAUT H Louis	Licence n°5555/11.04
Chargé des relations avec la presse	Mr GERGOUIL Patrick	Licence n°129680/11.10
Chronométrateurs	Mme DESMOULINS Colette	Licence 48038/10.06
	Mr Baulouet Pierre	
Licence n°13530/1110		
	Mr Soulise vincent	Licence n°6477/11.04
	Mr Lambert olivier	Licence n°
Speaker	Mr COEFFE Gerard	Licence n20530/11.10
	Mr GAUTRET-DANIAULT jp	Licence n°213221/1110
Classement	Mr Bonnaud Mathieu	licence n°41131/1101

#### 1.2P. ELIGIBILITÉ

LE 19<sup>ème</sup> RALLYE DE LA GUIRLANDE compte pour :

- \* LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2024 Coefficient 2
- \* LE CHAMPIONNAT de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Nord
- \* LES NOTES D'OR

#### 1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 19<sup>ème</sup> RALLYE DE LA GUIRLANDE doit adresser au secrétariat du rallye ([voir adresse page 2](#)) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 15 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. pas de liste d'attente

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 285€, une remise de 20€ sera effectuée pour chaque membre de l'écurie rallye 16
- Sans la publicité facultative des organisateurs 570 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

L'assistance sera obligatoire : à l'ancien stade de Mérignac, sur l'ancienne N141 et sur terrain balisé

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

20 S YE LL RA , IF RT O SP R IE UL IC

### 5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## 6.1P. DESCRIPTION

Le 19<sup>ème</sup> RALLYE DE LA GUIRLANDE représente un parcours total de 88,5 km.  
 Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur 40 km  
 Les épreuves spéciales sont :  
 ES 1-3-5 : La guirlande - 3 fois - 6.600 km  
 ES 2-4-6: Vaux-Rouillac - 3 fois - 6.400 km  
 L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » disponible SAMEDI 27 avril 2024 à 10H00

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 maximum....  
 Les reconnaissances ne seront autorisées que le SAMEDI 27 avril 2024 de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 avec obligatoirement l'autocollant fourni par l'organisateur apposer en haut et à droite du pare-brise.

**DES CONTRÔLES SERONT EFFECTUÉS PRUDENCE !!!!!!!**

Nous vous demandons expressément de **respecter la sécurité** de la population qui vous accueille, ainsi que celle des **enfants des villages traversés, ou** la vitesse sera **limitée à 30 km/h**. C'est grâce à votre sportivité et par votre ATTITUDE RESPONSABLE lors de ces reconnaissances que la pérennité de notre rallye pourra être assurée.

**NOUS COMPTONS SUR VOUS. MERCI**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

*Un reclassement sera effectué à l'issue de la première section après ES1 sans les pénalités*

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

20 S YE LL RA , IF RT O SP R IE UL IC

La valeur des prix en espèces pourra atteindre la somme de 13 520 € et sera redistribuée de la façon suivante :

### RÉPARTITIONS DES PRIX :

Les prix scratch et classes sont cumulables

\* Classement GÉNÉRAL : TOTAL SCRATCH : 1<sup>ER</sup> 300€ / 2<sup>ème</sup> 200€ / 3<sup>ème</sup> 100€

\* Classement CLASSE :  
 1<sup>ER</sup> Classe : 230€ (si moins de 3 partants)  
 2<sup>ème</sup> Classe : 100€ (si plus de 5 partants)  
 3<sup>ème</sup> Classe : 50 € (si plus de 10 partants)

\* 1<sup>ER</sup> Équipage Féminin - 200€

RÉPARTITION DES COUPES :

Les coupes scratch, groupe et classe ne sont pas cumulables

2 Coupes aux 3 premiers du scratch

2 Coupes aux premiers de chaque groupe

2 Coupes aux premiers de chaque classe (+ suivant classés)

1 Coupe à la première féminine pilote

1 coupe à la première copilote féminine

3 Coupes aux commissaires par tirages au sort

Les pilotes qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix et coupes.

La remise des prix se déroulera le **DIMANCHE 28 avril 2024**

**Devant le parc fermé**

**30 minutes après la dernière voiture entrée au parc fermé**

**BON RALLYE A TOUS!**